

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 201

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.